



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2017

Le jeudi 16 novembre 2017, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 10 novembre 2017 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 16

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Denis BRÉAN ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ;

Membres absents excusés :

Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; Mme Monique GALLAIS ; M. Bruno DELVA ; M. Vincent PIPARD ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Maryse HUCHET a été élue secrétaire de séance.

❖ Finances

- Tarifs des concessions dans les cimetières communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit au 1^{er} janvier 2018, les tarifs des concessions dans les cimetières :

	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelle
Concession standard	118 €	235 €	355 €	1172 € (taxes en sus)
Concession double	234 €	467 €	705 €	2328 € (taxes en sus)
Concession dépôt d'urnes cinéraires Cimetière St Florent	59 €	118 €	174 €	
Concession columbarium Cimetière St Florent	311 €			
Concession enfantine 1m ²	Gratuité			

- Tarifs d'occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité maintient au 1^{er} janvier 2018, le montant des redevances d'occupation du domaine public communal fixé pour 2017 soit :

➤ Marchand ambulant, présence occasionnelle : 50,00€ par jour, quelle que soit la surface occupée et la durée de présence

Et fixe à 100€ le trimestre le tarif « Abonnement » applicable au 1^{er} janvier 2018, aux commerçants présents sur le marché hebdomadaire plus de 2 fois par mois.

- Tarifs de location des salles et matériels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe comme suit au 1^{er} janvier 2018, les tarifs des différentes locations et autres services proposés par la Commune :

Location Salle des Cartes - Maison des Associations

- Gratuit pour les associations izéennes
- Salle pour les particuliers izéens Chauffée* 70,00 € Non chauffée 60,00 €
- Salle pour les particuliers hors commune Chauffée* 80,00 € Non chauffée 70,00 €

* tarifs « salle chauffée » applicables du 1^{er} octobre au 30 avril chaque année.

Location de matériel

1/Barrières métalliques de protection :

Pour les associations izéennes : Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la barrière : 2,50 €
Durée de la location limitée à 3 jours.

2/Tables :

Pour les associations izéennes : Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la table : 6,75 €

3/Chaises :

Pour les associations izéennes : Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la chaise: 0,75 €

4/Vaisselle :

Pour les associations izéennes : Forfait 10€
Pour les personnes privées, la pièce : 0,30 €
Le couvert complet : 0,75 €

5/Chapiteaux (tentes de cérémonie) :

Gratuit pour les associations

- la location, sans aide au montage pour 3 jours maximum : 122,00 €

(Au-delà de trois jours, le montant de la location est calculé au prorata de la durée de location)

Photocopies ou impressions informatiques

Pour les particuliers :

- Simple A4 N&B, jusqu'à 10 unités 0,40 € les suivantes : 0,20 €
- Simple A4 Couleur, jusqu'à 10 unités 0,70 € les suivantes : 0,40 €
- Recto-verso A4 N&B, jusqu'à 10 unités 0,50 € les suivantes : 0,25 €
- Recto-verso A4 couleur, jusqu'à 10 unités 0,80 € les suivantes : 0,50 €
- Photocopie format A3 Tarifs correspondants : A4 + 0,25 €

Pour les associations izéennes :

- Simple N&B A3 ou A4 0,10 €
- Recto-verso N&B A3 ou A4 0,15 €
- Simple couleur A3 ou A4 0,15 €
- Recto-verso couleur A3 ou A4 0,20 €

Pour les demandeurs d'emploi :

A3 ou A4, simple ou RV 0,15 €

Accueil d'animaux au chenil municipal :

- Forfait d'accueil 25,00 € et 15€ par jour de présence

- Tarif de location de la salle du Tertre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité maintient les tarifs fixés pour l'année 2017, soit :

	½ journée Du lundi au vendredi	1 journée De 9h00 à 8h00	2 jours Samedi et dimanche	Nouvel an Du 31.12 au 02.01 à 8h00
Salle	150€	250€	400€	800€
<i>Forfait chauffage</i>	40€	50€	100€	

- Tarifs de location du centre culturel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe comme suit les tarifs de location du centre culturel au 01.01.2019

OBJET	SALLE (foyer inclus)	½ SALLE (foyer inclus)	FOYER	CUISINE
LOCATION DEMI-JOURNEE 5 heures maximum (Sauf vendredi à partir de 19 h, samedi et dimanche). Ne s'applique pas aux associations	300€	200€	75€	55€
Forfait chauffage	100€	70€	30€	
LOCATION 1 JOURNEE (de 9h00 à 8h00 le lendemain)	400€	300€	140€	90€
Forfait chauffage	130€	100€	40€	
LOCATION 2 JOURS (de 9h00 à 8h00 le surlendemain)	800€	550€	*****	150€
Forfait chauffage	220€	180€	*****	
LOCATION WEEK-END Vendredi Samedi Dimanche (de 9 heures le vendredi à 8h le lundi matin)	900€	570€	*****	180€
Forfait chauffage	310€ 220€ si 2 jours chauff	250€ 180 si 2 jours chauff	*****	
LOCATION NOUVEL AN tout inclus du 31.12 au 02.01 à 8h00	1705€			
VAISSELLE 10€ pour 50 couverts ou forfait 10€ si pas de repas ou association izéenne				

Les réductions suivantes seront appliquées :

- Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage)
- Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage)
- Association izéenne à vocation éducative :- 80% (non applicable sur le forfait chauffage)

- **Association COMITE DES FÊTES : Attribution de subvention**

Suite à la création sur la commune d'un Comité des Fêtes dont l'objet est d'organiser des manifestations festives et populaires ; de promouvoir le dynamisme Izéen et le bien-vivre ensemble ; pour lui permettre de démarrer son activité et de se faire connaître auprès de la population, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de lui attribuer une subvention de 300,00€ .

❖ **Projets en cours**

- **Réhabilitation et extension des locaux de la mairie**

Compte tenu des travaux entrepris sur la mairie et de leur durée prévisionnelle : 18 mois à ce jour et vu la demande adressée au Parquet en aout dernier, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal considérant que la salle du Tertre lui paraît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible en raison des travaux de réhabilitation et d'extension des locaux de la mairie dit qu'à compter du 27 novembre 2017, les mariages seront célébrés à la salle du Tertre.

- **Sanitaires publics**

Suite à la consultation lancée et à l'analyse des offres effectuée par le cabinet Hamelot, les marchés concernant les travaux des sanitaires publics sont attribués comme suit :

Mairie de Val d'Izé
Construction de 2 sanitaires

Liste des entreprises retenues avec le montant des marchés

LOT	ENTREPRISE	ADRESSE	CP	VILLE	Montant HT
GROS ŒUVRE	ADAM	14 Rue Jean Leduby	35450	VAL D'IZE	21 761,42 €
CHARPENTE	LAMY	ZA Gérard - 22 rue Denis Papin	35500	MONTREUIL SOUS PEROUSE	14 673,57 €
COUVERTURE	HAQUIN	Les Feux Châlines	35370	ARGENTRE DU PLESSIS	3 957,70 €
MENUISERIES	RENOUX	La Bellangerie	35370	ARGENTRE DU PLESSIS	10 211,00 €
CLOISONS	COCONNIER	30 Rue Pierre et Marie Curie - BP 20301	35503	VITRE Cédex	2 702,66 €
PLOMBERIE	MOREL	Rue Jean Baptiste Lepage - ZAC de Beauvais	35130	AVAILLES SUR SEICHE	5 804,00 €
ELECTRICITE	SOLAIR 3 TECH	6 Rue Pierre et Marie Curie	35500	VITRE	2 220,30 €
CARRELAGE	JANVIER	ZC Le Parc - 4 rue du Pigeon Blanc	35133	LECOUSSE	7 424,48 €
PEINTURE	HERVAGAUT	9 Rue de l'Eglise	35450	VAL D'IZE	800,00 €
PHOTOVOLTAIQUE	SOLAIR 3 TECH	6 Rue Pierre et Marie Curie	35500	VITRE	8 682,22 €

Les travaux débuteront mi-décembre pour une durée prévisionnelle de 4 mois

❖ **Personnel Communal**

- **Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel**

Vu la publication des arrêt le 12 aout 2017, et la note de la préfecture, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de mettre en place un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et d'instaurer au 1^{er} janvier 2017 dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et le complément individuel (C.I)aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel. Ce régime se substitue aux régimes antérieurs.

- **Modification de l'indemnité spéciale de fonction du garde champêtre**

Le RIFSEEP n'étant pas applicable à la filière police dont relève le garde champêtre, et faisant disparaître certaines primes, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de fixer à 10% du traitement soumis à retenue pour pension le taux de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction du garde champêtre, à compter du 1er janvier 2018,

- **Octroi de chèques cadeaux au personnel communal**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide la mise en place d'une aide complémentaire aux prestations sociales proposées par le COS Breizh, à savoir l'octroi pour Noël de chèques cadeaux du club commerce du pays de Vitré d'un montant maximum de 150€ par agents, aux agents stagiaires, titulaires, non titulaires ayant 12 mois d'ancienneté.

- **Modification du tableau des effectifs**

Compte tenu de leur ancienneté plusieurs agents peuvent d'un avancement de grade, afin de pouvoir procéder à leur nomination après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de transformer au 1^{er} décembre 2017 :

- le poste à temps complet de rédacteur principal 2^{ème} classe en un poste à temps complet de rédacteur principal 1^{ère} classe
- deux postes à temps non complet de 34,72/35 d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 2^{ème} classe en 2 postes à temps non complet de 34,72 /35 d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 1^{ère} classe,
- deux postes à temps complet d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en 2 postes à temps complet d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

❖ **Affaires foncières – Régularisation voie communale Lande Close**

Dans le cadre de la rectification de la voie communale qui mène au lieu-dit Lande close, le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition au prix de 1€ le m² des parcelles formant la voie

- Acquisition par la commune à Jean Louis et Raymonde DAVENEL des parcelles F 685-687-688-692-694-697-700-704-710-712-714-716-719 d'une surface totale de 2270m².
- Acquisition par la commune aux Consorts MARTINIAULT de la parcelle F691 d'une surface de 13m²

- Acquisition par la commune à Georges TRAVERS de la parcelle F706 d'une surface de 11m²
- Acquisition par la commune aux consorts GARDAN des parcelles F 708-722-724-726-729-730 d'une surface totale de 189m²
- Acquisition par la commune à Bernard et Sylvie BOUVET des parcelles F 720- 732-733-736-742-739-738-744 d'une surface totale de 913m²

Le conseil municipal décide d'annexer à la nouvelle assiette de la voie communale , les parcelles : F687,685,688,691,692,694,697,700,704,710,712,714,716,706,708,720,722,724,726,729,733,730,736,739,732,738, 742,744

Le conseil municipal décide la cession au prix de 1€ le m² aux consorts GARDAN des parcelles F745 : 16 m² et F732 : 148 m² –(Surface totale : 164 m²) et des parcelles F719 : 6 m² et F 746 : 133 m² (Surface totale : 139 m²) à Bernard et Sylvie BOUVET.

❖ **Zone d'activité**

Du fait de la loi NOTRe, depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes membres de Vitré Communauté n'ont plus compétence pour intervenir dans le champ du développement économique, et la Communauté d'agglomération s'est vue transférer les deux ateliers relais de la zone d'activité

A chaque transfert, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) est saisie, elle détermine dans son rapport les conséquences financières entre communes et intercommunalité. Pour la commune, le rapport définitif de la CLECT du 28 septembre 2017 précise la valeur vénale des 2 bâtiments relais : 455.000€ pour ID Pack et 221.000€ pour le bâtiment Ex Arcelor.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT, autorise le maire à signer les actes de vente pour les bâtiments ID Pack et ex Arcelor

Informations diverses

- Syndicat intercommunal des eaux : le maire présente à l'assemblée le rapport Prix et qualité du service public de l'eau potable
- **Les vœux du Maire à la population se dérouleront au centre culturel le vendredi 12 janvier 2018 à 19h30**
- **La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le jeudi 14 décembre 2017 à 20h30 – Salle du Tertre**